
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 2018-242 et ses amendements, lors de la séance du conseil qui se tiendra, le **lundi 5 octobre 2026 à 20h** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

1. IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

116, CHEMIN DE MARIEVILLE – LOT 5 174 536

Nature et effet de la dérogation mineure

La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant jusqu'à occuper une superficie de plancher brute utilisée à des fins commerciales de 1306 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Rougemont, ce 18^e jour du mois de septembre 2026.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 18^{ième} jour du mois de septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 septembre 2026.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière